



13 mai 2026 -16:35

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mai 2026](#)

Quotas de dentistes pour 2031 à 2036

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les quotas de dentistes pour les années 2031 à 2036.

Le nombre maximal de candidats attestés qui ont accès à une formation débouchant sur l'un des titres professionnels réservés aux praticiens de l'art dentaire est fixé pour les années 2031 jusqu'à 2036 inclus comme suit :

- 158 pour la Communauté française
- 266 pour la Communauté flamande

En vue de la planification future de l'offre de soins, ce projet d'arrêté royal met en œuvre la première étape de l'approche progressive convenue, ayant pour objectif une détermination plus adéquate des quotas de dentistes, en fonction de l'évolution des besoins sur le terrain.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 août 2011 relatif à la planification de l'offre de l'art dentaire, en vue de fixer les quotas de dentistes pour les années 2031 jusqu'à 2036 inclus

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

